









pondi, c'était non l'engagement violé, mais le dommage causé. Et maintenant appliquons les principes à la cause : M. Audouin...

audience d'aujourd'hui, a rejeté le pourvoi formé par Nicolas-Eugène Migeot, condamné à la peine de mort, par arrêt de la Cour d'assises de la Moselle...

Le Tribunal correctionnel a condamné aujourd'hui : Le sieur Thiver, marchand des quatre saisons, à Belleville...

La dame Prucelle, domiciliée rue Leclerc, était sortie, avant-hier, vers quatre heures de l'après-midi, pour faire une commission dans le quartier...

Les époux V... ne Traversier, étaient sortis, hier après midi, en laissant seul dans leur appartement, où se trouvait un poêle allumé, leur enfant, âgé de trois ans...

La veille, un autre accident aussi grave est arrivé rue de Montreuil; un ouvrier couvreur, occupé à des travaux de son état sur la toiture d'une maison...

ÉTRANGER.

ANGLETERRE. — Triple exécution des pirates de la mer Noire. — Révolutions. — Nous avons rendu compte dans notre numéro du 20 décembre des débats qui ont eu lieu...

entrés dans la prison et ont procédé à la toilette des condamnés. Bientôt après, le funèbre cortège s'est mis en marche sous la direction du révérend M. Rogers...

Voici ce qui s'était passé avant le départ de la prison : Giuseppe Lagava est le premier qui ait parlé sur le crime qui a amené la triple accusation...

M. Ferretti lui ayant demandé ce qu'il devait penser par ces derniers mots, ce malheureux s'écria : « Je suis un grand criminel, car j'ai pris part au meurtre des deux malheureux matelots pour lesquels nous avons été condamnés... »

Giovanni Barbalano, âgé seulement de dix-huit ans, a manifesté un grand désespoir en apprenant qu'il allait mourir. Pendant quelques jours il a constamment refusé de recevoir un prêtre catholique...

Les exhortations réunies de leurs consolateurs religieux ont ainsi amené les trois condamnés à des manifestations de repentir. Petricchi a dicté à M. Ferretti une lettre adressée au capitaine de la barque le Globe...

La scène qui a eu lieu sur l'échafaud a été des plus émouvantes. Petricchi y est monté le premier; dès que Calcraft l'a en placé sur la poutre fatale, il y a eu un grand mouvement d'excitation parmi la foule...

Enfin, treize minutes après l'apparition des prêtres sur l'échafaud, pendant lesquelles les trois condamnés n'ont cessé de vociférer en italien, la plate-forme s'est abaissée et les corps de ces trois malheureux ont été lancés dans le vide et dans l'éternité.

CAISSE GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER.

Païement semestriel des intérêts. MM. les porteurs d'actions sont invités à déposer leurs coupons contre récépissé, au siège de la Société...

La COMPAGNIE LYONNAISE, 37, boulevard des Capucines, vient de recevoir de ses fabricants de Chantilly, Alençon et Bruzelles, la magnifique collection de dentelles noires et blanches...

Bourse de Paris du 26 Décembre 1856. 3 0/0 (Au comptant, D. c.) 66 75... 4 1/2 (Au comptant, D. c.) 91 33...

AU COMPTANT. 3 0/0 j. du 22 juin... 66 75 FONDS DE LA VILLE, ETC. 3 0/0 (Emprunt)... 66 50 Oblig. de la Ville (Emprunt 25 millions)...

A TERME. 3 0/0... 66 80 Plus haut. 66 90 Plus bas. 67 Cours. 66 80

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET. Paris à Orléans... 4310 Bordeaux à la Teste... Nord... 937 50 Lyon à Genève... 725

FLEURS. S'il est un cadeau charmant à faire à une dame, c'est sans contredit celui d'une jolie parure de fleurs.

Les valeurs négociées sur notre marché financier sont aujourd'hui dans toutes les mains; tout le monde est donc plus ou moins engagé dans les opérations de Bourse.

Chemins de fer de l'Ouest, rue d'Amsterdam, 9, à Paris. — Voyage de Paris à Londres par Dieppe et Newhaven (Brighton). Un départ tous les jours, le samedi excepté.

Imprimerie de A. Guvor, rue Neuve-des-Mathurins, 48.

AVIS.

VENTES MOBILIÈRES ET IMMOBILIÈRES. TARIF MODIFIÉ. 1 FRANC la ligne (en répétant l'insertion trois fois au moins).

NOTA. Les annonces sont reçues au bureau du journal. On peut envoyer directement par la poste.

GRANDE PROPRIÉTÉ A PANTIN. Etude de M. Eugène BLACHEZ, avoué, demeurant à Paris, rue de Hanovre, 4, successeur de M. Emile Laurens.

Denis, le tout d'une contenance d'environ 1 hectare 20 ares 75 centiares. A Paris, rue de la Ville-Évêque, 51.

Propriété à Jouy-sur-Seine. Vente, en l'audience des criées de Paris, le 10 janvier 1857.

Ventes par autorité de justice. Le 26 décembre. En l'hôtel des commissaires-priseurs, r. Rossini, 6.

toirs, balances, série de poids, lampes etc. A Paris, rue de la Ville-Évêque, 51.

En l'hôtel des commissaires-priseurs, r. Rossini, 2. (9067) 8 beaux tableaux modernes, ébauches, etc.

Sur la place de la commune de Montrouge. (9074) Voitures à bras, cabriolet, établis de menuisier, lot de bois de chêne et autre.

En l'hôtel des commissaires-priseurs, r. Rossini, 6. (9078) Bureau, canapé, horloge, cartes, etc.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES CONSERVES ALIMENTAIRES. MM. les actionnaires de la société générale des Conserves alimentaires E. Bergeret et C<sup>e</sup>, de Grenoble, sont convoqués pour le 12 janvier prochain...

9080) Tables, tabourets, chaises, poêle et ses tuyaux, comptoir et sa nappe zinc, mesures, etc.

9081) Pantalon, habits, twine, gilets, chapeaux, chemises, etc.

9082) Comptoir et sa nappe en étain, poêle, série de mesures, chaises, banquettes, tabourets, etc.

9083) Bureau, commode, table, glace, rideaux, chaises, et autres objets.

9084) Bureau, commode, table, glace, rideaux, chaises, et autres objets.

9085) Bureau, commode, table, glace, rideaux, chaises, et autres objets.

9086) Bureau, commode, table, glace, rideaux, chaises, et autres objets.

qués en assemblée générale extraordinaire pour le mercredi 28 janvier prochain, à quatre heures précises, à Paris, chez M. Lemardelay, rue Richelieu, 100, afin d'entendre les rapports du gérant et du conseil de surveillance, voter au sujet des comptes de l'exercice 1855-56, fixer le dividende s'il y a lieu et la réserve, et nommer des commissaires; entendre diverses communications du gérant, voter l'extension de durée de la société, en modifier le capital et les actions et voter sur toutes autres modifications des statuts. (17026)

CHEMIN DE FER DE TARRAGONE A REUS SOCIÉTÉ G. RAGEL ET C. En exécution de la loi du 17 juillet 1856, MM. les actionnaires du Chemin de fer de Tarragone à Reus sont convoqués en assemblée générale pour le lundi 12 janvier prochain, à l'effet de prendre les mesures nécessaires par ladite loi. L'assemblée aura lieu dans les salons Lemardelay, rue Richelieu, 100, à sept heures et demie du soir. (17033)

SMAL Palais-Royal, galerie Montpensier, 7 et 8. Fabrique spéciale de troupes et nécessaires de voyage. — Grand choix d'objets d'art. (16966)

DINERS DU GRAND HOTEL DE FRANCE ET D'ANGLETERRE, rue Richelieu, 72, à côté de la Bourse. Aucune maison de Paris n'offre les mêmes avantages de bien-être, de confort et d'économie. Les fournisseurs de denrées sont les mêmes que ceux de la maison de l'Empereur. Diners à toute heure à 4, 5 et 6 fr. Table d'hôte à 3 h., 1/2 à 4 fr., une bouteille bordeaux. En salon particulier, à 3, 6 fr. et plus. Repas de corps, (16966)

salle splendide, dîners de ville avec les mets les plus rares, de 10 à 20 fr. — Dîneurs choisis, à 2 fr. 50, 3 fr. et plus. (16981)

NETTOYAGE DES TACHES Sur la soie, les velours, la laine, sur toutes les étoffes et sur les gants de peau par la BENZINE-COLLAS. Dauphine, 8, Paris. Médaille à l'Exposition universelle. (16863)

PARFUMERIE MÉDICO-HYGIÉNIQUE De J.-P. LAROZE, Chimiste, Pharmacien de l'École spéciale de Paris, POUR L'HYGIÈNE ET CONSERVATION DES CHEVEUX. EAU LUSTRALE pour arrêter la chute et la décoloration des cheveux, calmer les démangeaisons de la tête, enlever les pellicules. Lefl. 3 fr. les 6, 15 fr. POMMADE DOCTEUR DUPUYTREN Son usage journalier conserve les cheveux, en arrête la chute et la décoloration, guérit les affections du cuir chevelu. Le pot, 3 fr.; les 6 pots, 15 fr. DÉPÔT GÉNÉRAL DE CES PRODUITS, Pharm. LAROZE, 26, rue Nve-des-Petits-Champs, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (16890)

SIROP PECTORAL NAFÉ DARABIE Les médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté leur efficacité contre les Rhumes et les irritations de la Gorge et de la Poitrine. DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, Paris. Dépôt dans chaque ville. (16986)

A CÉDER, une charge d'avoué près du Tribunal civil de Saint-Omer, chef-lieu judiciaire du Pas-de-Calais. S'adresser (franco) à M. Leconte, notaire à Saint-Omer. (17029)

ON LOGE, NOURRIT et PLACE les domestiques des deux sexes, et MM. les maîtres trouveront des serviteurs chez M. PÉCHARD, 53, rue Montmartre, Paris. (17033)

CHOCOLAT MENIER Usine modèle fondée en 1825, à Noisiel-sur-Marne Pour la Fabrication du Chocolat de santé. Le Chocolat-Menier ne doit sa supériorité qu'à ses propriétés particulières; les soins minutieux apportés dans sa préparation ont assuré à ce Chocolat une renommée légitime et universelle. On peut juger de la préférence que lui accordent les consommateurs par le chiffre de sa vente, qui s'élevait annuellement à plus d'un million de kilogrammes. Aussi l'étiquette de la maison Menier est-elle devenue la meilleure garantie d'un bon chocolat pur, sans mélange et d'une qualité tout à fait supérieure. Le Chocolat-Menier se trouve dans toutes les villes de France et de l'étranger. (18443)

AVIS AUX PERSONNES ATTEINTES DE HERNIES Au moyen des ceintures RAINAL, les hernies les plus aiguës et les plus négligées sont maintenues sans aucune souffrance. Ces Ceintures à bascule, qui sont d'une application simple et facile, n'ont pas les inconvénients des bandages à ressorts; elles sont légères et sans gêne à l'usage du malade. RAINAL voulant mettre toute personne atteinte de hernie à même de faire usage de ses nouvelles Ceintures, les vendra depuis 8 fr. et au-dessus. — Ecrire en donnant la grosseur du corps et le côté atteint, rue Neuve-Saint-Denis, 23, près la porte Saint-Denis. (16811)

FR. PAR AN. PARIS ET PROVINCE. ON PEUT S'ABONNER POUR 6 MOIS: 2 fr. 50 c. ÉTRANGER 10 FRANCS. LE MOINS CHER DE TOUS LES JOURNAUX FINANCIERS ADMIS AU CAUTIONNEMENT. PARAIT LE SAMEDI sur 16 pages in-4° à 3 colonnes.

Le journal est depuis longtemps accrédité dans la presse industrielle et financière. Le développement qu'il donne aujourd'hui à son capital et à son personnel administratif, l'adjonction de ses éléments nouveaux qu'il introduit dans sa rédaction, sont nécessités par l'importance même de la clientèle qu'il s'est acquise pendant une année d'existence et de succès. Ne spéculant jamais sur son propre compte, les conseils qu'il donne sont toujours indépendants et désintéressés.

CHRONIQUEUR IL ENREGISTRE: Tous les documents financiers; — les cours de toutes les valeurs françaises ou étrangères; — le chiffre et la valeur nominale des actions et obligations; — l'importance de leur revenu; — l'époque du paiement des intérêts et dividendes; — l'époque et le résultat des tirages d'obligations; — l'époque des versements et appels de fonds; — l'époque des émissions et échanges de titres; — les comptes-rendus des assemblées générales et les rapports des Compagnies. IL DONNE DANS CHAQUE NUMÉRO: Un Courrier politique et financier; — un Bulletin de la Bourse de Paris; — une Revue de tous les parquets de province; — une Chronique des chemins de fer; — un Tableau de leurs recettes; — des Correspondances régulières sur le mouvement financier de Francfort, Amsterdam, Bruxelles, Londres, Madrid et Lisbonne; — un Bulletin commercial. IL PUBLIE EN OUTRE: Des articles de fond sur toutes les questions financières à l'ordre du jour, des extraits et résumés de la presse industrielle à l'étranger, des études approfondies sur le présent et l'avenir de toutes les grandes Compagnies. — JURISPRUDENCE INDUSTRIELLE. On s'abonne à PARIS, 48, RUE NEUVE-DES-MATHURINS. — Dans les DÉPARTEMENTS: Envoyer un mandat sur la poste à l'ordre du directeur. Un spécimen du Journal est adressé à toute personne qui en fait la demande (franco). — S'adresser pour l'administration et la Rédaction, à M. A. DEHORTER, Directeur-Gérant.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, le DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

SOCIÉTÉS. D'un acte sous signature privée, en date du dix-huit décembre mil huit cent cinquante-six, enregistré à Paris le quinze décembre de la présente année, folio 69, recto 4, par Pomme, qui a reçu six francs, fait double entre M. Louis-Félix FIZANNE, demeurant à Paris, rue de la Michodière, 18, d'une part, et M. Paul-Victor HAREL DES HAUTES-ISLES, demeurant également à Paris, rue Fiquelle, 15, d'autre part, Il appert: Que la société en nom collectif formée entre les susnommés, pour l'exploitation du commerce de commission et d'exportation, suivant acte sous signature privée, du même jour, mil huit cent cinquante-six, de même enregistré et publié conformément à la loi, ayant son siège à Paris, rue de la Michodière, 18, et qui, depuis dix-huit ans, a été amiablement dissoute à partir du dix-huit décembre mil huit cent cinquante-six, et que M. FIZANNE a été seul chargé de faire la liquidation des affaires de la société au mieux des intérêts des associés, à l'effet de quoi tous pouvoirs utiles et nécessaires ont été donnés par son coassocié pour opérer cette liquidation. Ainsi l'attestent les soussignés. L. FIZANNE, P. HAREL. (5584)

Que M. Verème sera le gérant de ladite société et seul responsable envers les tiers à raison de toutes les opérations relatives à ladite société. Que la signature sociale appartiendra à M. Verème, qui ne pourra en faire usage que pour les opérations de la société. Et qu'en tous cas les pouvoirs sont donnés à M. Verème ou au porteur de l'extraît de l'acte de société signé de lui pour les publications prescrites par la loi. Signé: VERÈME. Pour extrait certifié sincère et véritable. Signé: DUFOURMANTELLE. (5583)

Entre: M. Isaac DREYFUS aîné, négociant, demeurant à Paris, rue Notre-Dame-de-Nazareth, 6. Et M. Charles LECOQ, négociant, demeurant à Paris, rue de Cléry, 3. Il appert: Qu'une société en nom collectif a été formée entre les susnommés, sous la raison sociale Ch. LECOQ et DREYFUS, pour durer cinq années, à dater du premier janvier mil huit cent cinquante-sept, et finir le trentième décembre mil huit cent soixante-un. Et que les deux associés sont autorisés à gérer, administrer et signer. Le présent extrait dressé conformément à la loi à Paris le dix-sept décembre mil huit cent cinquante-six. Pour extrait: J. BORDEAUX. (5578)

Entre: M. Isaac DREYFUS aîné, négociant, demeurant à Paris, rue Notre-Dame-de-Nazareth, 6. Et M. Charles LECOQ, négociant, demeurant à Paris, rue de Cléry, 3. Il appert: Qu'une société en nom collectif a été formée entre les susnommés, sous la raison sociale Ch. LECOQ et DREYFUS, pour durer cinq années, à dater du premier janvier mil huit cent cinquante-sept, et finir le trentième décembre mil huit cent soixante-un. Et que les deux associés sont autorisés à gérer, administrer et signer. Le présent extrait dressé conformément à la loi à Paris le dix-sept décembre mil huit cent cinquante-six. Pour extrait: J. BORDEAUX. (5578)

Entre: M. Isaac DREYFUS aîné, négociant, demeurant à Paris, rue Notre-Dame-de-Nazareth, 6. Et M. Charles LECOQ, négociant, demeurant à Paris, rue de Cléry, 3. Il appert: Qu'une société en nom collectif a été formée entre les susnommés, sous la raison sociale Ch. LECOQ et DREYFUS, pour durer cinq années, à dater du premier janvier mil huit cent cinquante-sept, et finir le trentième décembre mil huit cent soixante-un. Et que les deux associés sont autorisés à gérer, administrer et signer. Le présent extrait dressé conformément à la loi à Paris le dix-sept décembre mil huit cent cinquante-six. Pour extrait: J. BORDEAUX. (5578)